

DELIBERATION 2020-40

LE TREIZE JUILLET DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU SIX JUILLET DEUX-MILLE VINGT.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT – M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA – MME MOREAU – M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – MME MOUGIN – M. LEFEVRE – M. WALCZACK – M. BLANCHARD – MME MAURIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE – M. ROBIN – MME MYSONA – M. BOISSEAU – M. LACOMBRE – M. THEOL

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. QUINTIN A M. RIO – MME ABOU EL Wafa A M. PIOT – MME FERRAI A MME RIMBERT – M. TREPRAU A M. HIVIN – M. CADIOU A M. BLANCHARD – M. ODIN A M. PLAUTIN – MME GUIRAUD A M. BOISSEAU – MME MASANET A MME MYSONA – MME FASSIO A M. LACOMBRE

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Madame FABRY a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Désignation de membres à la Commission communale des impôts directs (CCID)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650 du code général des impôts prévoit que dans les communes de plus de 2000 habitants, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires.

Au terme de la loi, la CCID est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux. Ainsi, elle est appelée à formuler son avis, d'une part sur les mises à jour des procès-verbaux d'évaluation, d'autre part sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune.

M. le Maire indique que les huit commissaires titulaires et suppléants sont désignés par la directrice régionale des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. A cet égard, M. le Maire soumet au conseil municipal une liste de 16 commissaires titulaires et une liste de 16 commissaires suppléants à présenter à la directrice régionale des finances publiques.

Liste :

Titulaires :	Suppléants :
ANNE RIMBERT	RICHARD CANDELA
RICHARD PLAUTIN	AUDE ADDA
VERONIQUE FABRY	CHRISTOPHE PEREZ
PIERRE DE BOISGELIN	KARINE LE DUFF
MICHEL MOROTE	PIERRE CAUSE
MARCEL NABET	HENRI FONTVIEILLE
THIERRY BRUEL	BRUNO MARTIN LAVAL
ALAIN RAYNAUD	SENDRINE BONNEFOND
JOSE TRINDADE	LEA BRUEL

PIERRE ARENAS
MIREILLE DE LA CHAPELLE
CHRISTOPHE VAN LEYNSEELE
VALERIE PENA
SOLENE MOREAU
PATRICK HIVIN
BERNARD BILLET

LUDOVIC TREPREAU
MARIE-LAURE MOUG
CHRISTOPHE LEFEVRE
NADIA TIJSSELING EL-WAFA
CHRISTIAN QUINTIN
ROSELYNE FERRAI
JEROME BLANCHARD

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire :

- **ADOpte** la liste des commissaires titulaires et la liste des commissaires suppléants de la commission communale des impôts directs ;
- **DECIDE** de proposer à la directrice régionale des finances publiques lesdites listes afin qu'elle désigne les membres de la commission communale des impôts directs ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas

